



**PAYS DE
SAINT GILLES
CROIX DE VIE**
AGGLOMÉRATION

RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2025 04 05

Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération
Lors de sa réunion du 15 mai 2025

(en application de la délibération du Conseil Communautaire
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 mai, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 7 mai, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Thierry FAVREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Jean SOYER, Philippe MOREAU, Hervé BESSONNET, Laurent DURANTEAU, Lucien PRINCE, Dominique MALARY.

Attribution du marché de travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et eaux pluviales rue des Paludiers à Saint Hilaire de Riez et Saint Gilles Croix de Vie

Lors de sa séance du 16 janvier 2025, le Bureau Communautaire a décidé d'autoriser le lancement d'une consultation pour la passation d'un marché de travaux de réhabilitation des réseaux eaux usées et eaux pluviales rue des Paludiers à Saint Hilaire de Riez et Saint Gilles Croix de Vie estimés à 800 000 € HT et d'autoriser Monsieur le Président à attribuer ce marché au candidat classé en première position selon les critères de jugement définis.

La réhabilitation des réseaux d'assainissement porte sur les travaux suivants :

- Sur l'emprise située sur la commune de Saint Gilles Croix de Vie : gainage d'une partie des réseaux EU et EP, reprise des branchements, de regards et tampons.
- Sur l'emprise située sur la commune de Saint Hilaire de Riez :
Eaux Usées : Gainage sur la majeure partie du réseau (environ 550 ml) et renouvellement de deux tronçons (environ 300 ml), reprise des branchements et créations de tabourets de branchement.
Eaux Pluviales : Pose et réseaux existants sous trottoir très dégradés avec des effondrements : pose d'un réseau neuf sous chaussée (environ 950 ml), reprise des branchements et des grilles existants.

Dans le cadre de cette consultation publiée le 12 mars 2025 avec une date limite de remise des offres fixée au 10 avril, trois plis ont été déposés par trois groupements d'entreprises dont les mandataires sont :

- SCAM TP
- POISSONNET TP
- DLE OUEST.

Les travaux avaient été estimés par le maître d'œuvre ARTELIA à 800 000 € HT en décembre 2024, puis réévalués en février 2025 consécutivement à recalcul des quantitatifs à hauteur de 1 103 000 € HT. Le maître d'œuvre ARTELIA a établi son rapport d'analyse des offres avant et après négociations, selon les critères de jugement définis, à savoir :

- Prix 40 % ;
- Valeur technique sur la base des éléments du mémoire technique 60 % dont :
 - Provenance et caractéristiques des principales fournitures : noté sur 2 points ;
 - Programme d'exécution et délais d'exécution : noté sur 3 points ;
 - Moyens techniques et humains affectés aux travaux : noté sur 3 points ;
 - Principales mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier : noté sur 2 points.

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Le Bureau Communautaire est invité à attribuer le marché de travaux de réhabilitation des réseaux eaux usées et eaux pluviales rue des Paludiers à Saint Hilaire de Riez et Saint Gilles Croix de Vie au candidat POISSONNET TP pour un montant de 1 083 580.86 € HT, classé 1^{er} selon le rapport d'analyse des offres.

Le Bureau Communautaire,
Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-1 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L2120-1 2°, L2123-1 1°, R2123-1 1°, R2123-4 et suivants,

Vu les statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération approuvés par arrêtés de Monsieur le Préfet de la Vendée n° 2021 DRCTAJ 672 et 673 du 15 décembre 2021 portant respectivement modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération,

Vu la délibération n° 2020 4 02 du 30 juillet 2020 portant définition des délégations d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président,

Vu le Budget Principal et le Budget Annexe Assainissement Régie 2025,

Vu la décision du Bureau Communautaire n° 2025 01 16 en date du 16 janvier 2025 portant autorisation de lancement d'une consultation et d'attribution d'un marché de travaux de réhabilitation des réseaux eaux usées et eaux pluviales rue des Paludiers à Saint Hilaire de Riez et Saint Gilles Croix de Vie,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 12 mars 2025 avec une date limite de remise des offres fixée au 10 avril,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le rapport d'analyse des offres et le classement qui en résulte ;

Article 2 : d'attribuer le marché relatif aux travaux de réhabilitation des réseaux eaux usées et eaux pluviales rue des Paludiers à Saint Hilaire de Riez et Saint Gilles Croix de Vie au groupement POISSONNET TP pour un montant de 1 083 580.86 € HT ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché de travaux de réhabilitation des réseaux eaux usées et eaux pluviales rue des Paludiers à Saint Hilaire de Riez et Saint Gilles Croix de Vie et à prendre tout acte d'exécution de ce marché.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Givrand, le 20 mai 2025

Le Président,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 21 MAI 2025

- de la publication sur le site

www.payssaintgilles.fr le : 21 MAI 2025

François BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.